



Comment ça marche ?

Assemblée générale et comité

L'assemblée générale a lieu une fois par saison. Elle sert à faire un bilan de la saison qui vient de s'écouler, et à préparer la saison suivante, en particulier en désignant des référents qui constitueront la base du comité.

Ce dernier, ouvert à tous et constitué de volontaire en plus des référents, s'occupe de gérer les affaires courantes de l'AMAP et de coordonner les groupes de travail.

Les distributions

Une distribution de légumes se déroule de la manière suivante : à tour de rôle, deux adhérents sont responsables de la distribution de la semaine. Ils sont chargés d'installer les cagettes de légumes, d'indiquer sur un tableau la composition du panier, et d'accueillir les autres adhérents (émargement, remise du journal contenant des nouvelles de la ferme et des recettes de cuisine, etc.).

Chaque adhérent peut alors composer son panier en suivant les indications au tableau. S'il n'aime pas un des légumes proposés, il peut le déposer dans le "panier d'échanges" et prendre de ce panier un autre légume.

Le maraîcher assiste à la distribution et répond volontiers aux questions des adhérents.

Les autres AMAP en Lorraine



- **AMAP de Capucine** (viande de porc et pain) : AMAP constituée autour d'un producteur basé dans les Vosges, à la Petite Raon.

Tél : 03.29.58.37.51.

- **AMAP Graine d'Ortie** (légumes, oeufs, pains, fromage, volaille et lapin) : AMAP constituée autour de trois fermes proche de Ancy sur Moselle.

Tél : 03.87.34.30.72.

- **AMAP tit' cueillette** (légumes) : AMAP en cours de constitution à Jeandelaincourt (Meurthe-et-Moselle), près de Nomeny.

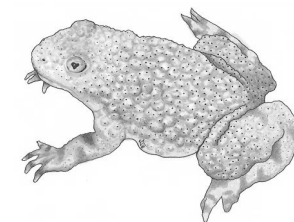
Tél : 03.83.37.11.83.



Si vous souhaitez également monter un projet d'AMAP plus proche de chez vous ou sur d'autres produits et si vous recherchez des renseignements, vous pouvez contacter **CORUS** (Consommateurs et Ruraux Solidaires), association ayant pour but le développement de la solidarité entre les consommateurs et le monde rural.

Tél : 03.83.27.64.74. (ou par email corus.lorraine@club-internet.fr)

COÀ DE NEUF ?



Hors-série - Février 2007

L'AMAP du Crapaud Sonneur : des origines à aujourd'hui...

Courant 2005, des premiers contacts se sont établis entre le maraîcher et une personne souhaitant mettre en place des AMAP en Lorraine. Moins d'un an après, un petit groupe se constitue et prépare une première réunion publique d'information sur le projet de création d'une AMAP.

Le 24 avril 2006, cette réunion rassemble plus de trente personnes à qui a été présentée l'expérience d'une AMAP alsacienne. Encouragée par l'enthousiasme des participants une seconde réunion d'information a lieu le 12 mai rassemblant davantage de personnes souhaitant participer à cette démarche.

Le 12 juillet ont commencé les premières distributions, après une période de rodage de quelques semaines avec une vingtaine de paniers (sur un total de 44).

La première saison s'est achevée début décembre, mais pas l'enthousiasme des adhérents qui ont désiré continuer ce partenariat pour

une nouvelle saison.

Aujourd'hui, l'AMAP est constituée de 44 paniers (24 paniers complets et 40 ½ paniers) et ce chiffre devrait augmenter à la saison prochaine permettant ainsi de répondre aux nombreuses demandes d'inscription.

Le Crapaud Sonneur ?

Pourquoi ce nom ? Le Crapaud Sonneur à ventre jaune (*Bombina Variegata*) est une espèce protégée du Parc Naturel Régional de Lorraine dont Lagny fait partie. Un étang présent sur le domaine du maraîcher est, en outre, préservé afin de maintenir un habitat naturel pour cette espèce.

L'AMAP ayant aussi pour objectif de maintenir la biodiversité, le Crapaud Sonneur est donc devenu sa mascotte et son nom.

Pour nous contacter et retrouver toutes les informations sur l'AMAP du Crapaud Sonneur :
<http://amap.crapaud-sonneur.org>

Qu'est-ce qu'une AMAP ?

C'est une **association pour le maintien de l'agriculture paysanne**. Cela consiste en un partenariat entre une ferme locale et un groupe de personnes qui désire consommer autrement et soutenir une agriculture de proximité, socialement équitable et écologiquement saine, dans un esprit de coopération. L'AMAP est basé sur un système de distribution de « paniers » composés des produits de la ferme biologique.

C'est un contrat solidaire, élaboré en commun par ce groupe et le maraîcher. Il définit l'engagement financier des consommateurs, qui payent à l'avance une part de la production sur une période définie par le type de production et le lieu géographique.

Ce système fonctionne donc sur le principe de la responsabilisation du consommateur et de la confiance.



Spécificités

Ce qui distingue les AMAP d'autres formules de "panier bio" ou "panier paysan", c'est le respect des 6 engagements suivants :

Côté consommateur

- l'engagement financier à travers l'achat à l'avance d'une partie de la récolte sur une période donnée,
- l'engagement économique et moral à travers la solidarité avec l'agriculteur dans les aléas de la production,
- l'engagement associatif par leur participation à la vie de la structure.

Côté producteur

- l'engagement technique et économique de fournir des produits de qualité,
- l'engagement associatif de s'investir dans la vie du groupe (rôle pédagogique, animation, information...),
- l'engagement d'assurer une transparence sur la vie de leur exploitation (situation économique, origine des produits, méthodes de production).

Intérêts

De part ces engagements réciproques, chaque AMAP offre de nombreux avantages.



Une alimentation saine et un environnement préservé : les produits sont frais, de saison, diversifiés (notamment avec remise au goût du jour des variétés anciennes et de terroir), cultivés sans produits chimiques de synthèse, et disponibles à mesure qu'ils mûrissent. La proximité de la ferme (au maximum 100 km) minimise les transports et l'usage d'emballage.

Une économie locale performante, sociale et solidaire : les consommateurs partagent avec le producteur les risques et les bénéfices naturels liés à l'activité agricole. La totalité de la production est valorisée (notamment, pas de calibrage ou de normes esthétiques). Le prix de la souscription est fixée en fonction des coûts réels de production et non pas des cours du marché, conjointement et en toute transparence par le producteur et les consommateurs. L'achat à l'avance garantit un revenu stable à l'agriculteur et lui permet d'obtenir ses fournitures sans

s'endetter. Les AMAP permettent ainsi le maintien de l'emploi agricole, de même que l'installation de jeunes agriculteurs à moindre coût et facilitent le passage de modes de production conventionnels à des modes de production agro-écologiques, tout ceci en étant indépendant des contraintes des circuits de la grande distribution. Pour les consommateurs en difficultés, des aménagements financiers peuvent être étudiés au cas par cas.

Du lien social, de l'éducation au goût et à l'environnement : l'agriculteur est présent à chaque partage de récolte pour nous faire découvrir ses produits et son métier. Des animations sont également organisées sur la ferme ; certaines AMAP mettent en place des ateliers cuisine ou des jardins d'enfants sur un bout de terrain mis à disposition par leur "fermier de famille". Ces liens qui se créent avec la ferme établissent une relation de confiance.

